

Messe à l'église Saint-Félix-d'Otis	Tous les dimanches- 9 h 418-544-1093
Bureau de poste	Lundi au vendredi- de 9 h à 12 h / 13 h à 15h 30 - 418-544-1653
FADOQ- Jeannine Simard, prés. Bénévoles de Saint-Félix-d'Otis- Arlette Claveau, prés.	418-544-0186 418-544-6458
Bibliothèque municipale	Mercredi de 18 h 30 à 20 h 418-544- 5543 poste 2206
Joujouthèque de Félix	418-544-5543 poste 2209
Chalet des loisirs -Nada Gilbert, prés.	418-544-1705 ou 418 544-5543 poste 2213
Caisse Desjardins	Lundi au vendredi- de 9 h 12 h 418-544-7365
Transport collectif Popote roulante	www.transportadaptedufjord.ca- 418-272-1397 418 544-6458

### RECHERCHE DE PHOTOGRAPHIES HISTORIQUES

Madame Sandra Hay développe présentement un projet de rédaction de livre sur l'histoire et la généalogie de Saint-Félix-d'Otis. Si parfois, vous avez des photographies ou des souvenirs à partager avec elle, veuillez communiquer au 418-544-0310. Merci!

### BONNE NOUVELLE !

La Bibliothèque de Saint-Félix-d'Otis est maintenant ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 16 h et ce, pour les mois de janvier, février et mars. À la suite des consultations avec les abonnés, nous avons également modifié l'horaire en soirée. **Désormais, la bibliothèque est ouverte le mercredi soir de 18 h 30 à 20 h.**

N'oubliez pas les services de livres numériques et de prêt entre bibliothèques. Si vous désirez un livre que nous n'avons pas sur nos tablettes, nous sommes en mesure de le chercher dans les autres bibliothèques.



# L'Otissien

"Penser et agir familles et aînés"

Vol 3- Numéro 9- Janvier 2017

ISSN 2369-1301

## UN MESSAGE IMPORTANT DE LA MUNICIPALITÉ

Saint-Félix-d'Otis, le 25 janvier 2017

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris la décision de mettre en place un processus de vente aux enchères pour le bois de chauffage disponible.

Les lots offerts varient de 50 à 150 m<sup>3</sup> solide.

Si vous avez de l'intérêt pour ces appels d'offre, nous vous demandons de vous inscrire à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis d'ici le **7 février 2017 à 16 h.**

### Principes et règles d'appels d'offre pour la saison 2017 :

- 1-** Pour permettre au plus grands nombres d'enchérisseurs de remporter des lots, nous segmenterons les quantités de bois disponibles par lots approximatifs de différents volumes solides de bois.
- 2-** Les personnes devront avoir la capacité nécessaire pour charger et transporter dans un délai convenu avec la Corporation, les bois soumissionnés. Ils devront avoir un système de communication adéquat (CB minimum).
- 3-** Les enchérisseurs auront à réaliser une visite sur le terrain et à présenter leur soumission scellée au bureau de la Coopérative forestière de Ferland-Boilleau à l'attention d'Éric Bouchard (coordonnateur de la corporation de mise en valeur de la forêt de Saint-Félix-d'Otis).
- 4 -** Le gagnant devra payer les bois 5 jours suivants l'attribution de la soumission ou avant la prise de possession selon la première éventualité.
- 5-** Dès l'attribution des bois et son paiement, l'enchérisseur pourra prendre possession des bois et en sera alors responsable.

**MESSAGE IMPORTANT SUR LE RÉFÉRENDUM DU 26 FÉVRIER 2017**  
**RENCONTRE D'INFORMATION RELATIVE AUX PRINCIPALES**  
**PRÉOCCUPATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis entreprenait en 2015 la révision complète de son schéma d'aménagement. Après le dépôt des premiers projets de règlements en juin 2015, une séance publique de consultation portant sur tous les règlements composant le schéma d'aménagement a eu lieu.

En novembre, le conseil municipal adoptait les seconds projets de règlements qui devaient être soumis à une approbation référendaire. À la suite de la procédure d'enregistrement relative au règlement 267-2015 sur le plan d'urbanisme et au règlement 268-2015 sur le règlement de zonage, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire a été atteint.

Le conseil municipal a donc résolu le 5 décembre 2016 de tenir deux référendums le 26 février 2017 sur les deux projets de règlements.

Compte tenu des nombreux questionnements relatifs à ce nouveau schéma d'aménagement, la municipalité a décidé de tenir une rencontre d'information sur les principales préoccupations des règlements d'urbanisme. Cette rencontre se tiendra le :

**4 février 2017 à 10 h 30 au Chalet des loisirs**  
**(494 rue Principale)**

Pour l'occasion, Mme Hélène Gagnon, directrice générale de la municipalité, M. Steve Bouchard, inspecteur municipal et Mme Julie Simard, urbaniste, seront présents afin de donner de l'information et de répondre aux questions des citoyens et citoyennes.

Il est important de noter que cette rencontre n'est pas un débat référendaire mais bien une séance d'information pour l'ensemble des citoyens de Saint-Félix-d'Otis. **Les dates importantes à retenir pour le référendum sont:**

**Le 19 février 2017 pour le vote par anticipation de 12 h à 20 h**

**Le 26 février 2017, jour du scrutin, de 10 h à 20 h**

**Chalet des loisirs**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 141-92 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 6 février 2017 à la salle du conseil, à compter de 19 h, sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Paul Pierr Peart, propriétaire d'un immeuble situé sur le lot 30-1-1 du rang 5, canton Otis.

La dérogation mineure demandée concerne l'abaissement de la largeur minimum en front du plan d'eau, pour la faire passer de 50 mètres à 42,8 mètres.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 20 janvier 2017

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière



Veillez noter que...

Les heures de la méditation chaque mardi à la Chapelle de l'église ont été changées pour:

16 h 30 à 18 h

Information : 418-544-5543 poste 2209